



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Série E.800**

**Supplément 7**  
(11/1988)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,  
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES  
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Gestion du réseau téléphonique et ingénierie du trafic

---

**Guide pour l'évaluation et la mise en œuvre de  
réseaux à acheminement détourné**

Recommandations UIT-T de la série E.800 –  
Supplément 7

(Antérieurement Recommandations du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E  
**EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES  
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS**

<b>EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES</b>	
Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160–E.169
Plan d'acheminement international	E.170–E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180–E.189
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.190–E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229
<b>DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA  COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL</b>	
Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269
<b>UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES  APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES</b>	
Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329
<b>DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS</b>	E.330–E.349
<b>PLAN D'ACHEMINEMENT INTERNATIONAL</b>	E.350–E.399
<b>GESTION DE RÉSEAU</b>	
Statistiques relatives au service international	E.400–E.409
Gestion du réseau international	E.410–E.419
Contrôle de la qualité du service téléphonique international	E.420–E.489
<b>INGÉNIERIE DU TRAFIC</b>	
Mesure et enregistrement du trafic	E.490–E.505
Prévision du trafic	E.506–E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510–E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520–E.539
Niveau de service	E.540–E.599
Définitions	E.600–E.649
Ingénierie du trafic des réseaux à protocole Internet	E.650–E.699
Ingénierie du trafic RNIS	E.700–E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750–E.799
<b>QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA  SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT</b>	
Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800–E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810–E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845–E.859
Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication	E.860–E.879
Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services	E.880–E.899

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **Supplément 7 aux Recommandations UIT-T de la série E.800**

### **Guide pour l'évaluation et la mise en œuvre de réseaux à acheminement détourné**

#### **Résumé**

Ce guide décrit une méthode systématique en plusieurs étapes, utilisée pour l'évaluation de réseaux à acheminement détourné.

#### **Source**

Le supplément 7 a été approuvé à Melbourne (1988) et a été publié à l'origine dans le fascicule II.3 du Livre Bleu.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 La détermination d'une voie d'acheminement détourné .....	1
2 La sélection préliminaire.....	1
3 Le regroupement de données .....	1
4 L'évaluation.....	1
5 La mise en œuvre .....	2
6 Le contrôle .....	2
ANNEXE A – Diagramme de la méthode d'évaluation de mise en œuvre des réseaux à acheminement détourné ...	2



## **Supplément 7 aux Recommandations UIT-T de la série E.800**

### **Guide pour l'évaluation et la mise en œuvre de réseaux à acheminement détourné**

Une méthode systématique comportant un certain nombre d'étapes distinctes est utilisée pour l'évaluation de réseaux à acheminement détourné.

Ces étapes sont indiquées dans le diagramme contenu dans l'annexe A et sont données à titre indicatif. Il se peut que certaines Administrations souhaitent étendre ou supprimer certaines de ces mesures, ou en changer l'ordre selon les circonstances.

On peut répartir ces étapes entre les six processus suivants:

- Détermination d'une voie d'acheminement détourné.
- Sélection préliminaire.
- Regroupement de données.
- Evaluation.
- Mise en œuvre.
- Contrôle.

#### **1 La détermination d'une voie d'acheminement détourné**

Une Administration terminale choisit une voie d'acheminement détourné.

Un accord est passé à titre expérimental avec l'Administration terminale située à l'autre extrémité en vue de l'utilisation de la voie d'acheminement détourné choisie, et les deux Administrations terminales passent des accords à titre expérimental avec l'Administration de transit afin d'étudier l'utilisation de son réseau comme une voie d'acheminement détourné.

Si aucun accord n'est atteint à titre expérimental, une autre voie d'acheminement détourné est choisie et si aucune n'est disponible, la procédure est abandonnée.

#### **2 La sélection préliminaire**

L'encadrement des Administrations terminales chargées de la transmission, l'acheminement et l'aboutissement des appels analyse, à l'aide des données disponibles, les possibilités d'utilisation de la voie d'acheminement détourné.

Si une objection est émise, une autre voie d'acheminement détourné est sélectionnée et si aucune n'est disponible, la procédure est abandonnée.

#### **3 Le regroupement de données**

Un questionnaire est transmis à toutes les Administrations concernées afin d'obtenir des renseignements supplémentaires avant qu'il soit procédé à l'évaluation de la voie d'acheminement détourné proposée.

Le questionnaire peut contenir des demandes de transmission, d'acheminement, de taux d'aboutissement d'appels, de profils de trafic, de coûts de circuits et de charges de transit.

Si aucune réponse n'est donnée au questionnaire ou si les renseignements fournis montrent que la voie d'acheminement détourné ne convient pas, une autre voie d'acheminement détourné est choisie ou, si aucune n'est disponible, la procédure est abandonnée.

#### **4 L'évaluation**

Dimensionnement du réseau d'acheminement détourné selon la Recommandation E.522.

Si des circuits supplémentaires sont nécessaires sur la voie d'acheminement détourné et que l'augmentation requise excède la capacité disponible, une autre voie d'acheminement détourné est sélectionnée; si aucune autre voie d'acheminement détourné n'est disponible, les Administrations peuvent décider de conserver la voie d'acheminement détourné choisie et admettre le principe d'un coût plus élevé.

## 5 La mise en œuvre

La négociation finale est menée et l'approbation par toutes les Administrations concernées par le réseau à acheminement détourné est recherchée.

La négociation devrait inclure la responsabilité et la procédure des comptes rendus pour l'enregistrement du trafic de débordement acheminé sur la voie d'acheminement détourné.

Si aucun accord final ne peut être atteint, une autre voie d'acheminement détourné est choisie et si aucune n'est disponible, la procédure est abandonnée.

## 6 Le contrôle

Enregistrer et échanger régulièrement des données sur le volume du trafic ainsi que le fonctionnement de la voie d'acheminement détourné.

### ANNEXE A

(au supplément n° 7)

#### Diagramme de la méthode d'évaluation de mise en œuvre des réseaux à acheminement détourné

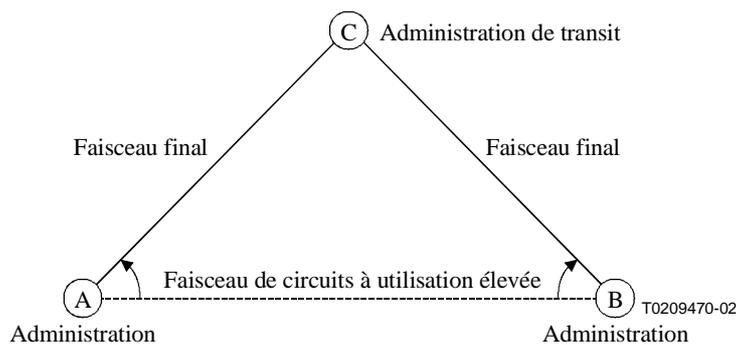
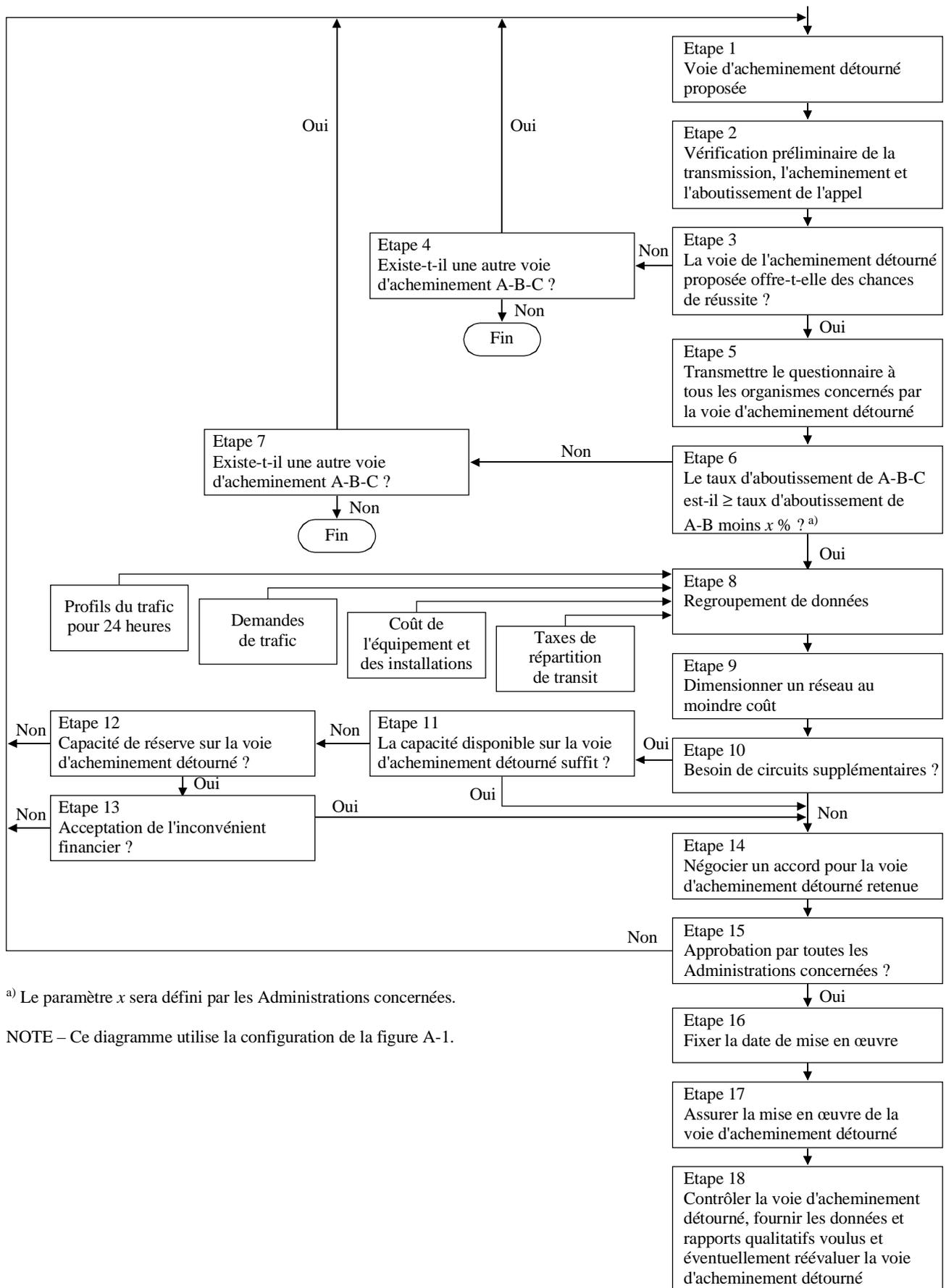


FIGURE A-1

#### Réseau à acheminement détourné



a) Le paramètre  $x$  sera défini par les Administrations concernées.

NOTE – Ce diagramme utilise la configuration de la figure A-1.

T0209480-02

FIGURE A-2

**Diagramme pour l'évaluation et la mise en œuvre de réseaux à acheminement détourné**





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
<b>Série E</b>	<b>Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains</b>
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication

\*21964\*